ART. 2 N° **AE206**

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N º AE206

présenté par

M. Marsac, M. Galut, M. Amirshahi, M. Assouly, M. Bacquet, M. Philippe Baumel, M. Bui, M. Destot, Mme Guittet, Mme Imbert, M. Loncle, M. Said, M. Vauzelle, M. Rouquet et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 2

RAPPORT

RAPPORT

Après l'alinéa 172, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« La France a également mis en place un groupe de travail interministériel sur la fiscalité et le développement qu'elle s'engage à réunir régulièrement afin de préparer les sommets internationaux sur le sujet »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France qui est en pointe en matière de lutte contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale doit faire preuve de cohérence avec sa politique de développement et faire bénéficier les pays du Sud des avancées en cours.

950 milliards de dollars de flux financiers illicites sortants des pays en développement en 2011, soit 13.7% de plus qu'en 2010 – selon GFI (décembre 2013). En pourcentage du PIB, l'Afrique Sub Saharienne est la première victime des flux financiers illicites de capitaux, avec une perte de 5.7% en moyenne annuelle.

ART. 2 N° **AE206**

Or aujourd'hui, aucune règle au sein de l'Agence française de développement n'existe pour prévenir ce genre de dérives. Le manque à gagner en recettes fiscales correspondant à l'évasion des multinationales pourrait s'élever à plus de 125 milliards d'euros par an.

La priorité est d'exiger la transparence comptable pays par pays à toutes les entreprises qui reçoivent des financements ou des garanties du groupe AFD avant de prévenir les risques d'évasion fiscale. La France qui vient d'adopter une mesure similaire de transparence pour les banques et défend son extension à tous les secteurs d'activité au niveau européen doit se montrer cohérente et exemplaire.